

## **SEANCE DU 28 MARS 2019**

Aujourd'hui, vingt mars deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par pli postal qu'une séance ordinaire du conseil aura lieu à la Mairie, le jeudi vingt-huit mars deux mil dix-neuf à 19h00 avec l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

- 1) Compte administratif 2018 –
- 2) Affectation du résultat de l'exercice 2018 –
- 3) Compte de gestion 2018 –
- 4) Attribution de subventions aux associations –
- 5) Fixation du taux des taxes –
- 6) Vote du Budget –
- 7) DETR 2019 –
- 8) Modification de la délibération du 14 septembre 2017 – Rétrocession de terrains à incorporer dans la voirie – Impasse du Stade

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire  
Etienne ROECKEL

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROECKEL Etienne
<u>Adjoints</u>	ROEHLLY Sylvie GROSS Francis OHL André MUTHS Richard WERNERT Annie
<u>Conseillers</u>	KLEINMANN Jean-Jacques – REGNIER Clarisse – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – DIEBOLD Marie-Josée – FORR Nadine – HUSS Frédéric – MALOT Gaël – MEYER Nathalie – MUGLER Christelle – MUTHS Christine – PENDL Raymonde – SPRAUER Alain – WINTER-KNECHT Didier – ZILLIOX Angèle.
<u>Excusés</u>	MOURER Nathalie a donné procuration de vote à WERNERT Annie.

## Commune

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et à la presse. Il ouvre la séance à 19h05.

### **1. Compte Administratif 2018 –**

Considérant que Madame Sylvie ROEHLLY, adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance de l'adoption du compte administratif, elle soumet à l'assemblée le bilan financier de l'année écoulée qui se présente ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de fonctionnement 2018	2.706.541,68€
Dépenses de fonctionnement 2018	2.085.643,36€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	620.898,32€
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	<i>1.242.948,50€</i>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018- Résultat à affecter</b>	<b>1.863.846,82€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement 2018	982.993,13€
Dépenses d'investissement 2018	2.815.460,39€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement</b>	<b>-1.832.467,26€</b>
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	<i>1.506.321,69€</i>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>-326.145,57€</b>
Restes à réaliser en investissement	764.319,09€
Besoin de financement	<b>1.090.464,66€</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>773.382,16€</b>

Elle demande au Conseil de bien vouloir approuver ce bilan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU les explications de l'Adjointe Madame Sylvie ROEHLLY ;

Après en avoir délibéré ;

Sous la présidence de Madame Sylvie ROEHLLY, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

A P P R O U V E à l'unanimité, le compte administratif 2018

**2. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 –**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 1.863.846,82€.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement).

D E C I D E à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Le résultat de clôture en fonctionnement soit 1.863.846,82€ est affecté pour un montant de 1.090.464,66€ à la couverture du besoin de financement au compte 1068 conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R 2311-11 du CGCT, et le surplus de l'excédent de fonctionnement soit 773.382,16€ est porté au compte 002 en section de fonctionnement au budget 2019.

Le résultat de clôture en investissement soit -326.145,57€ est porté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses au budget 2019.

**3. Compte de gestion 2018 du Trésorier–**

Le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion du Trésorier relatif à l'exercice écoulé dont le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures d'ordonnateur.

Il demande au conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion en question et donner décharge au Trésorier pour ce qui concerne l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du Maire,

VU les différentes pièces comptables présentées,

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité, le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier.

#### **4. Attribution de subventions au titre de l'année 2019 –**

Le Maire signale à l'assemblée qu'il a été saisi de plusieurs demandes de subvention de fonctionnement, au titre de l'année considérée, présentées par plusieurs sociétés locales, associations et organismes, présentant un caractère d'intérêt général.

Il propose au conseil de réserver une suite favorable à l'ensemble de ces requêtes.

La commission des finances réunie le 19 mars 2019 a donné un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité d'attribuer une aide financière aux associations, organismes et autres, selon l'état annexé à la présente ;

AUTORISE le Maire à inscrire ces montants dans le budget primitif 2019.

#### **5. Fixation du taux des taxes –**

Le Maire informe le conseil municipal que la commission des Finances réunie le 19 mars 2019, propose d'augmenter les taxes de 1 % par rapport aux taux 2018.

Il demande au conseil de bien vouloir suivre l'avis de la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

FIXE à la l'unanimité des voix les taux des taxes à :

Taxe d'habitation	14,32 %
Taxe foncière bâtie	5,45 %
Taxe foncière non bâtie	26,13 %
C.F.E.	14,95 %

Soit une augmentation de 1 % par rapport aux taux 2018.

#### **6. Budget primitif 2019 –**

L'adjointe au Maire, Madame Sylvie ROEHLLY soumet à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 :

**Section de fonctionnement**

Dépenses et recettes équilibrées à 3.094.861,16 euros

**Section d'investissement**

Dépenses et recettes équilibrées à 2.992.465,23 euros

Elle demande au conseil de bien vouloir approuver ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

ENTENDU les explications de l'adjointe Madame Sylvie ROEHLLY ;

Après en avoir délibéré ;A P P R O U V E à l'unanimité, le budget primitif 2019 et ses annexes.**7. DETR 2019 –**

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention pour la mise en place de deux feux tricolores verts récompenses et la modification d'un feu existant en vert récompense rue de la République afin de garantir la sécurité des usagers. Le plan de financement relatif à ces travaux est le suivant :

<b>Catégories d'opération : Aménagement de l'espace public en agglomération</b>		
Rue de la République : installation de deux feux tricolores verts récompenses et modification d'un feu existant en vert récompense afin d'assurer la sécurité des piétons.		<b>63.333,00 € HT</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>63.333,00 € HT</b>
DETR attendue	35%	22.166,55 €
Participation communale (fonds propres)	65%	41.166,45 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>63.333,00 € HT</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;A U T O R I S E à l'unanimité , Monsieur le Maire à solliciter la subvention pour le projet décrit ci-dessus et signer tous les actes relatifs à ce dossier.A P P R O U V E à l'unanimité, le plan de financement tel que décrit ci-dessus :**8. Modification de la délibération du 14 septembre 2017 – Rétrocession de terrains à incorporer dans la voirie – Impasse du Stade –**

Il convient de préciser les références cadastrales et contenances des parcelles :

<b>M. et Mme Bernard DELAVA</b>				
<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Lieudit</b>	<b>a</b>	<b>ca</b>
8	426/15	rue de la République		44
8	428/14	rue de la République		21
8	430/13	rue de la République		33
8	432/12	rue de la République		34
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>	<b>32</b>

<b>M. Christophe OHL</b>				
<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Lieudit</b>	<b>a</b>	<b>ca</b>
8	424/16	rue de la République	1	66
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>	<b>66</b>

<b>M. et Mme Bruno LUTZ</b>				
<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Lieudit</b>	<b>a</b>	<b>ca</b>
8	418/28	16 rue Saint Michel		27
<b>TOTAL</b>				<b>27</b>

<b>M. et Mme Alain KARST</b>				
<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Lieudit</b>	<b>a</b>	<b>ca</b>
8	420/29	rue Saint Michel	02	13
<b>TOTAL</b>			<b>02</b>	<b>13</b>

Par ailleurs, l'échange d'une parcelle entre la commune et Monsieur Ohl Christophe, prévue dans la délibération du 14 septembre est annulé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité, les modifications listées ci-dessus.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 20h30.